# COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45 avenue Pierre SOUYRIS - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

\_\_\_\_

# Procès-verbal valant compte rendu - séance du 15 avril 2022 -

#### <u>Présents</u>:

**Délégués titulaires :** Mmes GAUSSERAND D., VIGROUX M., BAYSSE N., FABRE D., ANGLES M. (jusqu'à la délibération n° 2022/26), GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., FARSSAC C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., MM. VIGROUX D. (à partir de la délibération n° 2022/22), GAVALDA G., NEGRE D., MIOT B., ALMAYRAC J-J., ASSIÉ G., ALBAR E., ROUDIER D., TREMOLIERES A. (à partir de la délibération n° 2022/20), BENEDET J.P. et CRAYSSAC C..

# Délégués suppléants : -

Absents ayant donné pouvoir: Mmes CAMPAGNARO M.C. (pouvoir à M. ASSIÉ G.), THOMAS G. (pouvoir à Mme BAYSSE N.), LAVAL-BARBANCE G. (pouvoir à Mme GOMEZ G.), VERGNES N. (pouvoir à Mme VIGROUX M.), SOLIER H. (pouvoir à Mme FRAYSSINET E.), MM. VIGROUX D. (pouvoir à Mme GAUSSERAND D. jusqu'à la délibération n° 2022/21), CAYRE C. (pouvoir à Mme ANGLES M. jusqu'à la délibération n° 2022/26), LAGALY J.P. (pouvoir à M. ROUDIER D.), PASTUREL N. (pouvoir à ROUDIER D.), TARROUX H. (pouvoir à GAVALDA G.) et IMBERT J. (pouvoir à Mme FARSSAC C.).

Absents: Mmes BARRAU F., ANGLES M. (à partir de la délibération n° 2022/27) et M. ANDREOLLO B..

\_\_\_\_\_

#### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 14 mars 2022;
- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation ;
- Budget Primitif 2022 du budget annexe « Assainissement non collectif » ;
- Budget Primitif 2022 du budget annexe « Cité administrative » ;
- Budget Primitif principal 2022;
- Taux d'imposition 2022;
- Taxe GEMAPI: vote du montant du produit attendu;
- Subvention de fonctionnement à l'OTVTMA;
- Subventions versées aux associations dans le cadre de la politique enfance/jeunesse (signature d'avenants au titre des années 2021 et 2022) ;
- Voirie: adoption du programme voirie 2022 et demande d'une subvention au titre du FDT;
- Santé achat des modules préfabriqués et demande de subventions ;
- Appel à projet de la CARSAT Demande de subvention pour la réalisation d'ateliers numériques « séniors » ;
- Signature d'une convention avec le SMAEP de Valence Valdériès ;
- Questions et informations diverses.

Monsieur Claude CRAYSSAC a été désigné secrétaire de séance.

-----

Suite à l'appel et après avoir constaté que le quorum était atteint, M. GAVALDA propose d'inscrire à l'ordre du jour le point ci-après :

#### Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur TREMOLIERES ayant été désigné délégué communautaire par la commune de Valence d'Albigeois en remplacement de Monsieur CHAMAYOU, il est proposé à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour afin d'installer Monsieur TREMOLIERES dans ses fonctions de conseiller communautaire.

Ce point ce présente comme suit :

#### Installation d'un nouveau délégué communautaie titulaire :

Par arrêté préfectoral du 2 octobre 2019, la composition du conseil communautaire a été fixée à 34 délégués.

Un siège de délégué communautaire étant vacant depuis la démission de Monsieur CHAMAYOU de son mandat de conseiller municipal, la commune de Valence d'Albigeois a désigné par délibération en date du 13 avril 2022, Monsieur Alain TREMOLIERES, délégué communautaire.

Désormais, il y a lieu pour la Communauté de Communes d'installer Monsieur TREMOLIERES dans ses fonctions de conseiller communautaire.

Suite à cet exposé, Monsieur Alain TREMOLIERES, est installé dans ses fonctions de délégué communautaire.

#### 1- Approbation du compte rendu de la séance du 14 mars 2022.

Dans le compte rendu du 14 mars 2022, une décision apparaissait en double au point « 12- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation ».

Aussi, le doublon a été rayé et ensuite, le compte rendu a été approuvé à l'unanimité et soumis à la signature des conseillers communautaires ayant assité à ladite séance.

#### 2- <u>Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation.</u>

Dans le cadre de sa délégation le Président a signé le contrat suivant :

Nature du document	Nom de la société	Objet	Montant HT
Contrat d'assurance DELTA CHANTIER	SMABTP	Assurance « Dommages ouvrage » concernant les travaux de la médiathèque	9 608,18 €

#### 3- Budget primitif 2022 du budget annexe « Assainissement non collectif ».

Une présentation simplifiée du projet de budget a été jointe avec la convocation et la note de synthèse. Il est proposé au Conseil d'adopter ce budget dont la section d'exploitation et celle d'investissement, par chapitre, s'établissent comme suit :

#### SPANC - COMMUNAUTE VAL 81 - SPANC - COMMUNAUTE VAL 81 - BP - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

# **DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	17 300,00	0,00	19 992,44	19 992,44	19 992,44
012	Charges de personnel, frais assimilés	9 246,84	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Т	otal des dépenses de gestion des services	27 046,84	0,00	30 492,44	30 492,44	30 492,44
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 600,00		1 600,00	1 600,00	1 600,00
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	29 146,84	0,00	32 592,44	32 592,44	32 592,44
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	tal des dépenses d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	29 146,84	0,00	32 592,44	32 592,44	32 592,44

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 32 592,44

#### **RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
T	otal des recettes réelles d'exploitation	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 26 592,44 =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 32 592,44

#### Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

#### **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

# 4- Budget primitif 2022 du budget annexe « Cité administrative » :

Une présentation simplifiée du projet de budget a été jointe avec la convocation et la note de synthèse. Il est proposé au Conseil d'adopter ce budget dont la section d'exploitation et celle d'investissement, par chapitre, s'établissent comme suit :

CITE ADMINISTRATIVE - COMMUNAUTE VAL 81 - CITE ADMINISTRATIVE - COMMUNAUTE VAL 81 - BP - 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	22 000,64	0,00	11 000,90	11 000,90	11 000,90
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4,00	0,00	4,00	4,00	4,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	30 004,64	0,00	16 004,90	16 004,90	16 004,90
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	30 004,64	0,00	16 004,90	16 004,90	16 004,90
023	Virement à la section d'investissement (5)	24 509,00		40 242,00	40 242,00	40 242,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	9 877,00		11 946,00	11 946,00	11 946,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	34 386,00		52 188,00	52 188,00	52 188,00
	TOTAL	64 390,64	0,00	68 192,90	68 192,90	68 192,90

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 68 192,90

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	32 004,00	0,00	34 004,00	34 004,00	34 004,00
	Total des recettes de gestion courante	32 504,00	0,00	34 004,00	34 004,00	34 004,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	32 504,00	0,00	34 004,00	34 004,00	34 004,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	19 030,00		4 246,00	4 246,00	4 246,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes d'ordre de fonctionnement	19 030,00		4 246,00	4 246,00	4 246,00
	TOTAL	51 534,00	0,00	38 250,00	38 250,00	38 250,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 29 942,90 =

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 68 192,90

#### Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	47 942,0
D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<sup>(1)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.

<sup>(2)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<sup>(3)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0.00	0,00	0,00	0.00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0.00	0,00	0.00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	118 379,91	40 000,00	86 219,11	86 219,11	126 219,11
	Total des dépenses d'équipement	118 379,91	40 000,00	86 219,11	86 219,11	126 219,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	118 379,91	40 000,00	86 219,11	86 219,11	126 219,11
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	19 030,00		4 246,00	4 246,00	4 246,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	19 030,00		4 246,00	4 246,00	4 246,00
	TOTAL	137 409,91	40 000,00	90 465,11	90 465,11	130 465,11

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 130 465,11

# RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		précédent (1)	(2)	Houvelles		( TOTAL : VOIC)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	11 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	11 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es recettes réelles d'investissement	11 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	24 509,00		40 242,00	40 242,00	40 242,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 877,00		11 946,00	11 946,00	11 946,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	34 386,00		52 188,00	52 188,00	52 188,00
Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	46 036,00	0,00	52 188,00	52 188,00	52 188,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 78 277,11 = 

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 130 465,11

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

|--|

47 942,00

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### 5- Budget Primitif principal 2022:

Une présentation simplifiée du projet de budget a été jointe avec la convocation et la note de synthèse.

Dès le début de ce point, il a été demandé de voter les taux d'imposition 2022 avant le budget primitif principal de 2022. A la suite de cette demande, la question a été soumise à la Préfecture.

Dans cette attente, des observations et questionnements ont été formulés, notamment sur les points suivants :

- FPIC : cession de la moitié de la part communale du FPIC à Val 81 prévu au budget prévisionnel et présenté en amont lors de la précédente conférence des Maires.
- Pertinence du transfert de l'excédent de fonctionnement à la section investissement (délibération adoptée à l'unanimité lors de la précédente séance).
- Financement des projets de la collectivité par autofinancement au lieu d'emprunt.
- Augmentation des taux d'impositions inopportunes en 2022 (en raison d'une augmentation conséquente du coût de la vie).
- Montant du loyer du médecin trop faible (or, délibération adoptée à l'unanimité lors de la séance du 21 février 2022).
- Recrutement d'un chargé de coopération rendu obligatoire par la signature de la Convention Territoriale Globale, qui est assortie de bonus territoire pour les associations (Familles rurales, La Maison des enfants, Séga'liens).

Après confirmation auprès de la Préfecture, ce point ne peut-être permuté en cours de séance.

Il est alors demandé que le budget primitif principal soit voté à bulletin secret. Un tiers des personnes présentes étant d'accord, il est décidé que le budget soit voté à bulletin secret après la présentation de celui-ci.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter ce budget dont la section d'exploitation et celle d'investissement, par chapitre, s'établissent comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

#### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	342 420,84	0,00	276 907,00	276 907,00	276 907,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	601 000,00	0,00	657 100,00	657 100,00	657 100,00
014	Atténuations de produits	38 314,00	0,00	48 114,00	48 114,00	48 114,00
65	Autres charges de gestion courante	473 496,00	0,00	419 540,00	419 540,00	419 540,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion courante	1 455 230,84	0,00	1 401 661,00	1 401 661,00	1 401 661,00
66	Charges financières	2 850,00	0,00	3 224,00	3 224,00	3 224,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	683,00	683,00	683,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles de fonctionnement	1 478 080,84	0,00	1 405 568,00	1 405 568,00	1 405 568,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	164 841,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	188 954,00		204 027,00	204 027,00	204 027,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses d'ordre de fonctionnement	353 795,00		204 027,00	204 027,00	204 027,00
	TOTAL	1 831 875,84	0,00	1 609 595,00	1 609 595,00	1 609 595,00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 609 595,00

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	8 300,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	111 500,00	0,00	82 000,00	82 000,00	82 000,00
73	Impôts et taxes	1 013 251,00	0,00	1 074 318,00	1 074 318,00	1 074 318,00
74	Dotations et participations	232 511,00	0,00	227 332,00	227 332,00	227 332,00
75	Autres produits de gestion courante	25 012,00	0,00	28 306,00	28 306,00	28 306,00
	Total des recettes de gestion courante	1 390 574,00	0,00	1 446 956,00	1 446 956,00	1 446 956,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	35 000,00	0,00	33 688,00	33 688,00	33 688,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes réelles de fonctionnement	1 425 574,00	0,00	1 480 644,00	1 480 644,00	1 480 644,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	116 905,00		128 951,00	128 951,00	128 951,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Tota	l des recettes d'ordre de fonctionnement	116 905,00		128 951,00	128 951,00	128 951,00
	TOTAL	1 542 479,00	0,00	1 609 595,00	1 609 595,00	1 609 595,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 609 595,00

# Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	75 076,00
D'INVESTISSEMENT (6)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<sup>(1)</sup> Cf. Modalités de vote I-B.

<sup>(2)</sup> Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

<sup>(3)</sup> Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

# DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	1 998 859,00	1 459 990,00	1 157 712,00	1 157 712,00	2 617 702,00
	Total des dépenses d'équipement	1 998 859,00	1 459 990,00	1 157 712,00	1 157 712,00	2 617 702,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	14 706,00	0,00	17 728,00	17 728,00	17 728,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
	Total des dépenses financières	34 706,00	0,00	37 728,00	37 728,00	37 728,00
45	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total d	es dépenses réelles d'investissement	2 033 565,00	1 459 990,00	1 195 440,00	1 195 440,00	2 655 430,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	116 905,00		128 951,00	128 951,00	128 951,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	116 905,00		128 951,00	128 951,00	128 951,00
	TOTAL	2 150 470,00	1 459 990,00	1 324 391,00	1 324 391,00	2 784 381,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00 =

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 784 381,00

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
		budget précédent (1)	réaliser N-1 (2)	nouvelles		(= RAR + vote)
040	CtI (F)		,-,	0.00	0.00	0.00
010	Stocks (5)	0,00 290 496.00	0,00 228 094,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138) Emprunts et dettes assimilées (hors165)	1 284 704.00	657 112,00	290 385,00	290 385,00	518 479,00
16 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	725 204,00 0,00	725 204,00 0,00	1 382 316,00 0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
204	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0.00	0.00
20	Total des recettes d'équipement	1 575 200,00	885 206,00	1 015 589.00	1 015 589.00	1 900 795,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors	80 000,00	5 500,00	199 999.87	199 999.87	205 499.87
10	1068)	,		100 000,07	100 000,01	200 100,01
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	211 904,56	0,00	396 888,03	396 888,03	396 888,03
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	291 904,56	5 500,00	596 887,90	596 887,90	602 387,90
45	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total o	les recettes réelles d'investissement	1 867 104,56	890 706,00	1 612 476,90	1 612 476,90	2 503 182,90
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	164 841,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	188 954,00		204 028,00	204 028,00	204 028,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total d	les recettes d'ordre d'investissement	353 795,00		204 028,00	204 028,00	204 028,00

# COMMUNAUTE COMMUNES VAL 81 - COMMUNAUTE COMMUNES VAL 81 - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	2 220 899,56	890 706,00	1 816 504,90	1 816 504,90	2 707 210,90

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 77 170,10 =

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 784 381,00

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)

75 077,00

Au cours de cette présentation d'autres interrogations ont été formulées sur les points suivants :

- Achat des modules pour le cabinet médical ;
- Retour sur l'estimation du projet des façades de la crèche ;
- Acquisition d'un terrain pour la future déchetterie ;
- Diminution de l'enveloppe financière affectée au mobilier de la nouvelle médiathèque ;
- Déplacement des agents France Services lors des permanences.

A la suite de ces interventions, le conseil procède au vote à bulletin secret.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Nombre de votants : 32 (22 délégués présents dont 8 avec 1 pouvoir et 1 avec 2 pouvoirs)

- Nombre de bulletins blancs : 2

- Nombre de bulletin nuls : 0

- Nombre de suffrages exprimés : 30

- Nombre de votes « Pour »: 13

- Nombre de votes « Contre » : 17

Le Conseil communautaire vote en conséquence, à la majorité, contre le projet du budget primitif principal 2022.

#### 6- Taux d'imposition 2022 :

L'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022, transmis avec la convocation et la note de synthèse, fait apparaître un produit fiscal de référence de 440 404 €, en cas de reconduction des taux de 2021.

Après un maintien pendant 11 ans, Val 81 avait décidé en 2021 d'augmenter ses taux d'imposition de 1,04% et de les fixer comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 7,68%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 27,40%
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 13,04%

Compte tenu des projets de la collectivité et du produit fiscal porté au budget, il est proposé au Conseil communautaire d'augmenter cette année l'ensemble des taux d'imposition de 4,04%. Les taux d'imposition des taxes directes locales seraient fixés pour 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 7,99 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 28,51%
- Cotisation foncière des entreprises (CFE): 13,57%

Suite à la demande de plus d'un tiers des membres présents, le conseil procède à un vote par bulletin secret pour l'adoption de ce point.

Les résultats du scrutin sont les suivants :

- Nombre de votants : 32 (22 délégués présents dont 8 avec 1 pouvoir et 1 avec 2 pouvoirs)
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 32
- Nombre de votes « Pour »: 14
- Nombre de votes « Contre » : 18

Le Conseil communautaire, s'oppose en conséquence, à la majorité, à l'augmentation des taux d'imposition.

#### 7- Taxe GEMAPI - Vote du montant du produit attendu :

La Communauté de Communes Val 81 détient la compétence GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette compétence a été transférée aux Syndicats Mixtes assurant la maitrise d'ouvrage opérationnelle sur les 4 bassins hydrographiques du territoire :

- Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval,
- Syndicat Mixte de Bassin Cérou-Vère,
- EPAGE du Bassin du Viaur,
- Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance.

Pour financer l'exercice de la compétence GEMAPI, les Communautés de Communes peuvent instituer une taxe, selon les dispositions de l'article 1530 bis du code général des impôts, y compris lorsqu'elles ont transféré l'exercice de tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs Syndicats Mixtes.

L'institution de la taxe GEMAPI a été adoptée en Conseil communautaire du 28 mai 2019 et chaque année, il faut délibérer pour fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI.

Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Chaque syndicat nous a indiqué le montant de la contribution de Val 81 au titre de la GEMAPI et hors GEMAPI. La répartition est la suivante :

	Part GEMAPI	Hors GEMAPI
Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval	5 294,25 €	1 764,75 €
Syndicat Mixte de Bassin Cérou-Vère	7 705,85 €	2 637,57 €
EPAGE du Bassin du Viaur	136,03€	50,60€
Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance	406,56 € 121,44 €	
Produit attendu GEMAPI 2022 :	13 542,69 €	

Pour l'année 2022, le montant cumulé des 4 syndicats pour la part GEMAPI est estimée à 13 542,69€.

Il est proposé à l'assemblée qui accepte de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI à 13 542,69 € pour l'année 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### 8- Subvention de fonctionnement à l'OTVTMA :

Chaque année, la Communauté octroie une subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois (OTVTMA), calculée sur la base de la population municipale de l'EPCI. Depuis 2018, cette subvention est fixée à 5,50 € par habitant.

Courant 2022, l'Office de Tourisme doit déménager dans un nouveau local. Des aménagements sont nécessaires. L'Office de Tourisme sollicite en conséquence une augmentation de la subvention annuelle de fonctionnement.

De ce fait et au vu du budget présenté par l'Office de Tourisme, transmis avec la convocation et la note de synthèse, il est proposé au Conseil communautaire, qui accepte :

- d'augmenter de 1,00 € par habitant la subvention annuelle de fonctionnement à l'OTVTMA et de porter ainsi cette dernière à 6,50 € par habitant, soit pour l'année 2022 l'attribution d'une subvention de 36 127 €,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au paiement de ladite subvention qui s'élèvera, pour l'année 2022, à 36 127 €.

Délibération adoptée par 26 votes « pour », 2 votes « contre » et 4 abstentions.

## 9- Subventions versées aux associations dans le cadre de la politique enfance/jeunesse (signature d'avenants) :

Dans le cadre de ses compétences, Val 81 apporte un soutien financier aux associations qui mènent des actions en faveur de l'enfance et la jeunesse.

Pour certaines associations, l'année 2021 a été perturbée par la crise sanitaire et/ou d'autres évènements avec des répercutions différentes pour chaque association.

Ainsi, l'association « La maison des Enfants » a enregistré une baisse de fréquentation ne lui permettant pas d'atteindre le taux de remplissage requis par la CAF pour obtenir l'intégralité des aides financières de la Caf.

Par ailleurs, en raison du COVID elle a dû fermer la structure sur certaines périodes.

De ce fait, le résultat de clôture présenté pour l'année 2021 fait apparaître un déficit de 28 993,44 € après avoir déduit le montant du solde de la subvention que Val 81 doit verser.

Concernant l'Association «Familles rurales»:

- Le compte de résultat de l'ALSH périscolaire du mercredi fait apparaître un déficit de 293,80 €
- Le compte de résultat de l'ALSH extrascolaire fait apparaître un excédent de 3 000,85 €.

#### Cette situation résulte :

### ➤D'une diminution de charges car :

- . L'association a effectué peu de sorties (économies sur les déplacements en bus et sur les frais d'entrée aux activités (piscine, cinéma, ...)).
- . Pour les vacances d'avril, l'association n'a pas embauché d'animateurs saisonniers car l'ALSH était ouvert seulement pour les enfants des professions prioritaires et n'a pas fait de sorties (économies sur les déplacements en bus et sur l'achat de fournitures, de repas et autre).
- . Suite au départ d'un salarié et compte tenu des difficultés rencontrées pour pourvoir à son remplacement, un poste d'animateur permanent est resté vacant pendant plus de 3 mois (baisse sur la masse salariale).

#### ➤D'une augmentation des recettes.

En effet, la CAF a attribué à l'association, un bonus territoire plus élevé que celui qui avait été communiqué à VAL 81 au mois de juillet pour l'établissement de la convention signée par l'association avec Val 81, à savoir 11 569€ pour l'ALSH extrascolaire au lieu de 6 982€ et pour le périscolaire du mercredi 4 280€ au lieu de 2 147€.

Ainsi, pour l'ALSH extrascolaire, l'association a eu des charges moins importantes et des recettes supplémentaires ce qui a généré un résultat de clôture excédentaire. Par contre pour l'ALSH périscolaire, bien que l'association ait eu des recettes supplémentaires, elle enregistre un faible déficit qui justifie le paiement du solde de la subvention allouée par Val 81 à hauteur de ce déficit.

Pour ces 2 associations et pour chaque action, la situation est retracée dans le tableau suivant :

Nom de l'association	<u>Actions</u>	Montant du remboursement à solliciter auprès de l'association (Colonne 3)	Montant du solde à verser (Colonne 4)	<u>Déficit constaté</u>
« Familles rurales »	. ALSH extrascolaires . ALSH périscolaire du mercredi	3 000,85 €	293,80€	
« La Maison des enfants »	. Crèche halte-garderie		12 400 €	28 993,44 €
« Séga'liens »	Aucun document comptable à ce jour			

Suite à cet exposé, il est proposé au conseil communautaire, qui accepte :

- de procéder au versement des soldes de subventions dont le montant est inscrit dans la colonne 4 et d'émettre un titre de recettes pour obtenir le remboursement de la somme inscrite dans la colonne 3 ;
- de verser une aide financière complémentaire à l'Association « La Maison des enfants » de 28 993,44 € € au vu du bilan financier et de porter ainsi la participation financière allouée à la crèche pour l'année 2021, à 90 993,44 €.
- d'autoriser le Président à signer tout document et notamment les avenants à intervenir au titre de 2021 et 2022.

Délibération adoptée à l'unanimité.

N.B.: Lors de la présentation, au point 5, du tableau relatif au détail des participations pour diverses structures (associations, syndicats, etc.) il a été indiqué que les associations « La Maison des enfants » et « Familles rurales » venaient de présenter un budget prévisionnel pour 2022 avec un montant de subvention identique à celui fixé par convention en 2021. Quant à l'association « Séga'liens », elle n'a toujours rien transmis.

# 10- Voirie : adoption du programme voirie 2022 et demande d'une subvention au titre du FDT :

A la demande du Président, le point concernant l'approbation du programme de voirie 2022 a été ajourné.

#### 11- Santé - achat des modules préfabriqués et demande de subventions :

Le 8 février 2022, le médecin généraliste a commencé son activité dans les 4 modules préfabriqués sur le Pôle d'Activités Val 81 prévu à cet effet.

L'installation de ces modules a dû suivre les règles d'urbanismes en vigueur. Ce projet a donc été soumis à un permis de construire, accordé le 7 décembre 2021 et suivre les prescriptions et recommandations de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, ainsi que la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Des investissements et des travaux ont ainsi été engagés, conjointement de la part de la société Malié Diffusion Ingénierie et de la Communauté de Communes Val 81 pour être en conformité avec les prescriptions et recommandations des sous-commissions (Installation d'un extincteur, peinture des encadrements de porte, mise en place de panneaux acoustiques, signalisation des toilettes PMR, aménagement des abords paysagés).

Actuellement, les modules préfabriqués sont loués à la société Malié Diffusion Ingénierie, pour un loyer mensuel de 1 416 € TTC (soit un coût annuel de location de 16 992 € TTC).

Sachant que le projet de réalisation d'un espace médical sur le Pôle d'Activités Val 81 n'interviendra pas avant les 3 ans prochains (temps des études, de la réhabilitation des bâtiments, etc.), Il a été demandé une proposition d'achat des 4 modules auprès de la société Malié Diffusion Ingénierie. La proposition de vente est la suivante : 50 000 € TTC en l'état avec l'ensemble des aménagements et équipements intérieurs.

Il est proposé au Conseil communautaire, qui accepte :

- d'approuver l'achat des 4 modules préfabriqués installés sur le pôle d'Activités Val 81;
- d'accepter le devis présenté par la société Malié Diffusion Ingénierie de 50 000 € TTC ;
- de solliciter les subventions les plus élevés possibles pour l'achat de ces 4 modules préfabriqués ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document afférent à la réalisation de cette opération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

## 12-Appel à projet de la CARSAT - Demande de subvention pour la réalisation d'ateliers numériques « séniors » :

La dématérialisation de notre société marginalise une partie de la population qui ne possède pas d'équipement numérique ou ne sait pas l'utiliser. Sont particulièrement touchés les séniors qui représentent 35% de la population de notre territoire. Un territoire reconnu en zone fragile par l'observatoire des fragilités.

En complémentarité des accompagnements administratifs portés par France services Val81 et les animations de l'EVS de Familles rurales, nous proposons de poursuivre une action d'inclusion numérique en œuvrant pour l'autonomie du public sénior, en répondant à l'appel à projet de la CARSAT « lien et innovation » qui permet de bénéficier d'une subvention.

Ce projet se traduit par des ateliers collectifs, gratuits, de proximité dans les communes de Valence d'Albigeois et de Trébas, animés par l'animatrice territoriale de notre collectivité. Il permet aux habitants de plus de 60 ans de bénéficier d'un accompagnement de A à Z vers le monde digital.

Le cursus de formation débute par un diagnostic personnalisé de leur besoin en équipement numérique avec un accompagnement à l'acquisition d'un matériel reconditionné à moindre coût, en partenariat avec des associations du département qui recyclent ou réparent (Repaire café, Fablab, Emaus ...). Il permet aussi, un accompagnement à la compréhension, au choix et à la gestion des forfaits mobile et internet pour une recherche d'économie financière. Il y a également des séances d'apprentissage pour maitriser leur tablette, smartphone ou ordinateur. L'objectif étant de transmettre les bons gestes autant sur les questions de sécurité numérique que d'impact écologique.

A l'issus de ce programme de 6 mois, les séniors participants seront autonomes dans leurs démarches administratives, dans la recherche de bons plans et d'aides financières. Ils auront accès à la visioconférence, aux réseaux sociaux et aux actions de prévention proposés en ligne. Le tout étant vecteur de lien social et du bien vieillir.

Suite à cet exposé il est proposé au conseil communautaire, qui accepte :

- de répondre à cet appel à projet qui permet de bénéficier d'une subvention ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### 13- Signature d'une convention avec le SMAEP de Valence Valdériès :

Le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de Valence/Valdériès sollicite l'intervention des agents du service technique pour effectuer l'entretien des espaces verts autour des châteaux d'eau du syndicat. A cet effet, un projet de convention a été établi.

Il est proposé au Conseil qui accepte, de signer cette convention, dont le projet a été transmis avec la convocation et la note de synthèse.

Délibération adoptée à l'unanimité.

# 14- Questions et informations diverses. Sans objet

Séance levée à 12h30.